

 Dow AgroSciences
ALUR*



HERBICIDE

**ANTIDICOTYLÉDONES DE PRÉLEVÉE
ET DE POSTLEVÉE D'AUTOMNE
DES CÉRÉALES D'HIVER**

A.M.M. n° 2080094, délivrée le 08 décembre 2008 - Dow AgroSciences S.A.S.

Marco Polo - bâtiment B
ZAC du Font de l'Orme 1
BP 1220 - 790 Avenue du Docteur Donat
06254 MOUGINS Cedex
Tél. : 0800 47 08 10

0,5 kg e

* Marque de Dow AgroSciences

Date: 04/06/09

P003136201

COMPOSITION :

Granulés dispersables (WG) contenant
4 % de florasulame ⁽¹⁾ et 61 % d'isoxaben ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Substances actives Dow AgroSciences.

USAGES ET DOSES AUTORISÉS

Cultures	Adventices	Dose	Conditions d'emploi	Délai avant récolte (DAR)	Largeur de zone non traitée (ZNT)
Céréales d'hiver : blé tendre, orge ⁽²⁾ , blé dur, avoine, seigle et triticale	dicotylédones	0,1 kg/ha	1 application un an sur deux au maximum	200 jours	Eau : 5 m

⁽²⁾ ALUR n'est pas utilisable sur les orges d'hiver destinées à la malterie et à la brasserie.

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Nous consulter.

Les limites maximales de résidus sont disponibles à l'adresse suivante :
http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer l'emballage en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Rendre inutilisable l'emballage vide.

Aussitôt après la fin des traitements nettoyer et rincer soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire.

Pour les reliquats de produit, respecter la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

PRÉSENTATION DU PRODUIT

ALUR est une formulation d'isoxaben et de florasulame sous forme de granulés dispersables dans l'eau.

ALUR possède un double mode d'action, grâce à la combinaison de l'isoxaben et du florasulame. L'isoxaben appartient à la famille des benzamides, il agit principalement par pénétration racinaire sur les adventices au moment de la levée.

Le florasulame appartient à la famille des triazolopyrimidines ; c'est un inhibiteur de l'enzyme acétolactate perturbant la synthèse des acides aminés des plantes sensibles.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Sur toutes les céréales d'hiver, ALUR s'utilise du stade "prélevée" au stade "trois feuilles" de la culture.

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Consulter le site : <http://agriculture.gouv.fr>

Préparation de la bouillie :

Verser ALUR dans la cuve partiellement remplie d'eau puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

Volume de bouillie : 100 à 300 litres/ha.

Utiliser un appareil propre et en bon état de fonctionnement.

Utiliser la bouillie immédiatement après sa préparation.

EFFICACITÉ

L'herbicide ALUR est efficace contre les mauvaises herbes dicotylédones en prélevée et postlevée des adventices.

En prélevée de la culture, pour la dose de 0,1 kg/ha, les niveaux de sensibilité obtenus sont les suivants ⁽³⁾ :

- Très sensibles (efficacités de 95 à 100 %) : matricaires, coquelicot, pensées.
- Sensibles (efficacités de 85 à 94 %) : véronique feuilles de lierre et véronique des champs.

En postlevée de la culture jusqu'à 3 feuilles pour la dose de 0,1 kg/ha, les niveaux de sensibilité obtenus sont les suivants ⁽³⁾ :

- Très sensibles (efficacités de 95 à 100 %) : matricaires, coquelicot, stellaire.
- Sensibles (efficacités de 85 à 94 %) : lamier, véronique feuilles de lierre* et véronique des champs*, pensées**.

* Uniquement si les plantes sont en cours de levée, jusqu'au stade cotylédons.

** Pour la pensée, traiter avant son émergence.

⁽³⁾ *Les niveaux de sensibilité sont des moyennes observées sur des séries d'essais répétés durant plusieurs années. Ces moyennes peuvent être sujettes à variation, notamment selon les conditions locales et climatiques.*

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

- Respecter strictement le mode d'emploi.
- Intervenir sur des cultures en bon état végétatif.
- ALUR s'intègre dans différents programmes de désherbage (nous consulter ou consulter votre fournisseur habituel).
- Éviter toute dérive d'embruns de pulvérisation sur les cultures voisines sensibles : colza, betterave, pois, lin, cultures légumières et ornementales, pépinières, etc. ainsi que sur les cultures pérennes telles que vigne, arbres fruitiers, etc. Par vent portant vers les cultures voisines, ne pas pulvériser à moins de 5 m de ces cultures.

Employer un appareil à basse pression (de l'ordre de 3 bars), équipé de buses adaptées à la pulvérisation des herbicides.

Traiter avec des rampes aussi basses que possible, par temps calme, sans vent (ou vent de vitesse inférieure à 5 mètres par seconde), et par une température ne dépassant pas 25°C à l'ombre.

- Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après la fin des traitements, surtout si celui-ci doit être utilisé par la suite sur une culture sensible (soit autre qu'une culture de céréales, maïs ou graminées fourragères) et pour cela, respecter la procédure suivante :

1. *Vidanger complètement l'appareil. Rincer soigneusement à l'eau les parois internes de la cuve ainsi que tous les éléments externes du pulvérisateur ayant été au contact de la bouillie. Remplir l'appareil jusqu'au 1/10^{ième} de sa capacité. Agiter, pulvériser les eaux de rinçage. Vidanger à nouveau complètement l'appareil.*

2. *Remplir le pulvérisateur d'eau à la moitié de sa capacité⁽⁴⁾. Pour augmenter la solubilité des matières actives, ajouter un nettoyant spécialisé alcalin à la concentration prescrite par le fabricant ou de l'ammoniac ménager (à raison de 0,3 litres pour 100 litres d'eau). Terminer le remplissage de la cuve et agiter 15 minutes.*

Nettoyer séparément les buses et les filtres avec la solution précédente puis les remettre en place. Pulvériser les eaux de rinçage puis vidanger complètement l'appareil.

3. *Rincer à l'eau une dernière fois en remplissant de la cuve au 1/10^{ième} de sa capacité. Pulvériser les eaux de rinçage puis vidanger complètement.*

Éviter de pulvériser les eaux de rinçage des étapes 1. 2. et 3. sur ou à proximité de cultures sensibles, elles peuvent être pulvérisées sur une céréale.

⁽⁴⁾ *À ce stade, si la cuve est équipée d'un dispositif particulier de nettoyage, le faire fonctionner dans les conditions indiquées par le fabricant et en utilisant les produits nettoyants mentionnés.*

- En cas de retournement d'une céréale traitée avec ALUR, il est possible d'implanter sans labour une autre céréale ou des graminées fourragères. Considérer les autres herbicides utilisés sur la parcelle.
- Dans le cadre d'une rotation normale, au printemps suivant la récolte de la céréale traitée avec ALUR toute culture peut être mise en place, sans restrictions particulières.
Avant d'implanter une culture de colza à l'automne suivant la récolte réaliser un labour retourné d'au moins 20 cm de profondeur.
Nous consulter avant d'implanter après la céréale traitée, toute culture légumière ou florale.
- L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est important d'éviter sur une même parcelle l'utilisation répétée de préparations à base de substances actives ayant le même mode d'action. Il est recommandé d'employer dans la culture et dans la rotation des cultures des préparations possédant des modes d'action différents.

IMPORTANT :

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces, etc. Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du ministère de l'Agriculture.

Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.



Xi - Irritant



N - Dangereux pour l'environnement

ALUR
contient du florasulam et de l'isoxaben

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures après traitement.

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S37 Porter des gants appropriés.

S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

SPe3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SP1 – Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

COMPOSITION :

Granulés dispersables (WG) contenant 4 % de florasulame ⁽¹⁾ et 61 % d'isoxaben ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Substances actives Dow AgroSciences.

USAGES ET DOSES AUTORISÉS

Céréales d'hiver : blé tendre, orge ⁽²⁾, blé dur, avoine, seigle et triticales à la dose de 0,1kg/ha.

Délai avant récolte : 200 jours.

Une application un an sur deux au maximum.

⁽²⁾ ALUR n'est pas utilisable sur les orges d'hiver destinées à la malterie et à la brasserie.

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Nous consulter.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Les limites maximales de résidus sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet : www.dowagro.fr

En cas d'urgence appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude", numéro vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

P0031136301